Info-MADO Vol. 11, No 1

Février 2023

Info-MADO

Bulletin sur les maladies à déclaration obligatoire
Direction de santé publique du Nunavik

INFECTION INVASIVE À STREPTOCOQUE DU GROUPE A (IISGA)

Rédigé par
Manon Lefebvre, conseillère en maladies infectieuses
Équipe Maladies infectieuses
Direction de santé publique, RRSSS Nunavik

Contexte

La Division de la vigie sanitaire (DVS) du Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) surveille, depuis décembre dernier, un excès de cas d'infection invasive à streptocoque du groupe A au Québec (IISGA). Une augmentation des cas a aussi été remarquée dans 5 pays d'Europe et une hausse des cas pédiatriques a été notée aux Etats-Unis.

Situation au Québec :

- Une hausse significative des cas d'IISGA pour l'ensemble de la population du 28 août 2022 au 28 janvier 2023 soit 300 cas comparativement à 191 cas en moyenne pour les années prépandémiques 2015-2019;
- Pour la même période, 7 régions ont un nombre cumulatif des cas plus élevé par rapport à 2015-2019 (Saguenay-Lac St-Jean, Mauricie-Centre du Québec, Montréal, Nord du Québec, Chaudière-Appalaches, Laurentides et Montérégie);
- Pour les années 2018 à 2022, la Direction de santé publique (DSPu) du Nunavik a reçu en moyenne 7.6 déclarations de cas par année, mais un seul cas pour la période, du 28 août 2022 au 28 janvier 2023.
- Les infections bactériennes graves, y compris l'IISGA, suivent généralement l'activité des infections respiratoires telles que la grippe;
- Depuis la semaine débutant le 1er janvier 2023, il y a un ralentissement de l'incidence des IISGA;
- Toutefois, le nombre cumulé de cas est encore en excès par rapport à la moyenne prépandémique 2015-2019. Mais, considérant la période du 1er au 28 janvier 2023, seulement 2 régions ont un excès de cas cumulés, Montréal et Laurentides.
- Cette hausse est observée dans la plupart des groupes d'âge mais est plus importante chez les enfants de 1 à 9 ans;
- Pas d'augmentation de la létalité au Québec;
- Région de Montréal : Entre le 13 novembre 2022 et le 10 janvier 2023 : 31 cas dont 4 pédiatriques (0-2 ans). Deux décès chez les cas pédiatriques;

Situation au Canada :

- Le taux d'incidence de l'IISGA a diminué au cours des dernières années. Les données préliminaires suggèrent que cette diminution a persisté en 2021 et 2022. Toutefois, les données de l'Agence de santé publique du Canada (ASPC) ne permettent pas d'isoler les chiffres de l'automne afin de vérifier si l'excès de cas au Québec est aussi observé au Canada pour la même période.

Situation en Europe :

- Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en date du 8 décembre 2022, au moins cinq pays d'Europe signalaient une augmentation de cas : la France, l'Irlande, les Pays-Bas, la Suède et le Royaume-Uni.
- De nombreux cas concernaient des enfants âgés de moins de 10 ans, dont certains ont été fatals, avec 13 décès signalés au Royaume-Uni.

Rappel sur l'infection à streptocoque du groupe A

Les infections à streptocoque du groupe A (SGA) peuvent être invasives ou non. Elles sont considérées invasives lorsque le SGA est isolé d'un site normalement stérile (ex. : bactériémie, pneumonie, nécrose des tissus mous, etc…). Ce sont les infections invasives à SGA qui sont à déclaration obligatoire. Toutefois, une manifestation telle qu'un choc toxique, une nécrose des tissus mous, une pneumonie ou une méningite, accompagnée d'un SGA provenant d'un site non stérile, sans autre cause identifiée doit aussi être déclarée à la DSPu car elle constitue un cas d'IISGA probable et nécessite une intervention de santé publique.

Intervention de santé publique

Sur réception d'une déclaration d'une IISGA, la Direction de santé publique (DSPu) amorce une enquête épidémiologique. En fonction de certains critères, une prophylaxie post-exposition (PPE) peut être offerte aux contacts étroits.

Toute IISGA doit être déclarée à la DSPu selon les modalités suivantes :

- Formulaire AS-770 à remplir et à télécopier au 1-866-867-8026;
- Les soirs, les fins de semaine et les jours fériés, la déclaration doit aussi être faite par téléphone au médecin de garde en Maladies infectieuses de la DSPu au 1-855-964-2244 ou 1-819-299-2990.

Ces numéros sont réservés aux professionnels de la santé et ne doivent pas être communiqués au public.

Contact

Pour toutes questions en lien avec cet avis, vous pouvez contacter par courriel :
Manon Lefebvre, conseillère Maladies infectieuses
manon.lefebvre.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca